

BULLETIN D'INFORMATIONS

Juillet/Aout 2012

EDITO

Depuis le début de l'été, les réunions au sujet des projets éoliens se succèdent. 3 parcs de grand éolien sont à l'étude autour de l'étang du Boulet et concernent les communes aux alentours.

Le nombre de projets et leurs importances vont entraîner des conséquences irrémédiables :

- Sur notre environnement et cadre de vie,
- Sur l'économie de nos communes et région.
- pour certains sur leur santé,
- pour d'autres sur leur patrimoine.

A entendre nos élus et les promoteurs, des études d'impacts vont être réalisées.

Mais seront-elles effectuées de façon globale en tenant compte de l'ensemble des parcs ? Les promoteurs choisissent ils les mêmes bureaux d'études pour obtention de résultats cohérents et globaux ?

L'ensemble des acteurs environnementaux sont ils bien au courant de la présence des 3 parcs ?

Des questions que nous nous posons

ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

11/07/2012 : La 1^{ere} réunion publique d'informations sur la détermination des zones de développement éolien en Pays d'Aubigné s'est déroulée en Mairie de Saint Aubin d'Aubigné.

Le bureau d'études ETD a présenté les différents aspects énergétiques au niveau mondial, national puis régional. Cette présentation doit être disponible sur le site de la communauté de communes du Pays d'Aubigné : pays-aubigne.fr

ETD a pour objectif de déterminer les zones ayant un potentiel pour le développement éolien. Cette sélection se fait à partir d'études (distances légales entre Eoliennes et Habitations, impacts environnementaux et paysagers, possibilité de raccordement aux réseaux existants, ...). ETD élabore ainsi le dossier de demande de la ZDE de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.

Planning :

La communauté de communes du Pays d'Aubigné compte déposer la zone de développement éolien fin 2012/ début 2013. La période d'instruction par les services de l'Etat est de 6 mois.

Des habitants des différentes communes concernées par la ZDE ont soumis leurs interrogations concernant :

- Démantèlement des éoliennes
- Baisse conséquente du patrimoine immobilier.
- Distance légale faible entre éolienne et habitation

23/05/2012 : Le préfet d'Ille et Vilaine a validé la ZDE déposée par la Communauté de communes d'Antrain au niveau de la forêt de Bourgouet.

ABO WIND

17/07/2012 : Le 1^{er} comité de suivi (Projet éolien Coudréaux / Champbellé) Abo wind s'est déroulé en Mairie de Feins.

Le comité de suivi proposé par Abo wind a pour objectif d'être un relais d'informations, un lieu de concertation et de consultation, un lieu pédagogique. En aucun cas, ce comité est décisionnel.

Une réunion publique est possible si les participants au Comité le demandent.

Abo wind va déposer le permis de construire en Janvier 2013 mais dit ne pas connaître le nom de l'exploitant du futur parc. Et l'on peut noter que les études d'impacts viennent de commencer !!

EDF Energies Nouvelles

Les installations de sonomètres chez les riverains les plus proches sont prévues la 2^{ème} semaine d'aout 2012.

Une réunion publique d'informations organisée par EDF Energies Nouvelles est prévue à l'automne

ENEL Green Power

Un recours gracieux a été déposé contre la ZDE

Nous venons de mettre en ligne une 1ere ébauche du site internet de l'association :

apse.fr

Vous y trouverez nos statuts, les dernières nouvelles, les comptes rendus de réunions, de la documentation, un agenda,.....

Des améliorations seront à apporter, de nouvelles rubriques seront à créer.....

Si vous souhaitez participer à l'élaboration d'articles, si vous désirez prendre en charge une rubrique, n'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse suivante : apse@wibox.fr



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION ET LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

Association loi 1901

FORMULAIRE D'ADHESION 2012

Type de demande d'adhésion :

Adhérent

Membre actif

Association

Mécène/Collectivité

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : .../.../.../... Mail :

Date : .../.../...

Signature :

Ce formulaire, accompagné d'un chèque de cotisation, est à adresser à l'association :

APSE
Michel Henon
Les brosses de Poscé
35440 FEINS

La demande d'adhésion est soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'association.

| | COTISATION 2012 |
|-----------------------|--------------------------------|
| Adhérent | 5 € par an |
| Membre actif | 10 € par an |
| Association | 15 € par an |
| Mécène / Collectivité | Montant libre à partir de 20 € |

Montant de la cotisation : euros

(Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'APSE).

Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique.

En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations recueillies vous concernant, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante apse@wibox.fr